



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête nationale de santé 2018-2019 auprès des élèves de grande section de maternelle

Type d'opportunité : Reconstitution d'enquête existante

Périodicité : tous les six ans

Demandeurs : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère des Affaires sociales et de la Santé.

Au cours de sa réunion du 26 avril 2017, la commission « Services publics et services aux publics » a examiné le projet d'enquête sur la santé des élèves de grande section de maternelle (GSM) – année scolaire 2018-2019.

Cette enquête s'insère dans le cadre d'un dispositif d'enquêtes menées en milieu scolaire depuis l'année scolaire 1999-2000. Un niveau scolaire différent est enquêté tous les deux ans depuis 2010, alternativement : la grande section de maternelle (GSM), le cours moyen 2^{ème} année (CM2) et la classe de troisième. La précédente édition de l'enquête GSM 2012-2013 avait fait l'objet d'une demande d'avis d'opportunité au Cnis.

L'objectif principal de cette enquête est d'éclairer l'action publique sur la santé des élèves de GSM et de mettre en évidence d'éventuelles inégalités, en particulier sociales. Elle permet d'alimenter divers indicateurs de santé à l'échelle nationale ou régionale dans le cadre de :

- contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des agences régionales de santé (ARS), sur la surcharge pondérale ;
- suivi du plan rougeole.
- évaluation indirect du Programme national nutrition santé (PNNS).

Les principaux thèmes abordés sont : les troubles staturo-pondéraux en relation avec les habitudes de vie (temps passé devant les écrans, habitudes alimentaires) ; la prévalence et la prise en charge de l'asthme et des troubles sensoriels (vision, audition) ; la santé bucco-dentaire ; la couverture vaccinale ; les accidents de la vie courante.

Le champ de l'enquête concerne les élèves scolarisés dans les établissements publics et privés sous contrat d'association avec l'État, en France métropolitaine et dans les départements d'Outre-mer (Antilles, Guyane et Mayotte). Elle porte sur un échantillon cible de 30 000 enfants scolarisés en grandes sections de maternelle pour l'année 2018-2019 et qui bénéficient du bilan de santé obligatoire au cours de la sixième année.

L'enquête est réalisée à partir du fichier exhaustif de la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale relatif aux écoles publiques et privées ouvertes à la rentrée de l'année précédant l'enquête.

Les questionnaires papier sont adressés par voie postale, par un prestataire, aux inspections académiques, qui sont chargées de les transmettre aux personnels de santé rattachés à l'établissement. Le personnel de santé peut s'il le souhaite profiter des bilans de la sixième année pour réaliser l'enquête, mais ce n'est pas une obligation.

Les informations recueillies sur l'enfant sont anonymes et la confidentialité des données concernant l'enfant est assurée au sein de l'établissement. L'identifiant de l'établissement est conservé à des fins de gestion, de corrections et d'enrichissement de la base par appariement de l'échantillon obtenu avec certaines informations complémentaires de la base de données des établissements de la DEPP (caractéristiques de l'école fréquentée par l'enfant, appartenance à une zone d'éducation prioritaire, à une zone urbaine sensible...). L'identifiant de l'établissement est supprimé dès que les phases d'apurement et d'appariement sont achevées.

La collecte aura lieu de septembre 2018 à juin 2019, au moment jugé opportun par les directeurs d'établissement et le personnel de santé.

Trois instances de concertation existent actuellement.

Le **comité de pilotage de l'enquête** (Copil) se réunit au moins une fois par an, et rassemble des représentants de chacun des organismes partenaires : ministère de l'Éducation nationale (Direction générale de l'enseignement scolaire, Direction de l'évaluation de la prospective et de la performance), ministère de la Santé (Direction générale de la santé, Direction de la recherche, de l'évaluation, des études et des statistiques) et l'Agence Nationale de Santé Publique.

Le **comité d'orientation stratégique** (COS), présidé par la sous-directrice de l'Observation de la santé et de l'assurance maladie de la DREES, composé des représentants des organismes partenaires de niveau hiérarchique équivalent, a pour mission de fixer les grandes orientations sur les dimensions méthodologiques de l'enquête (périodicité, calendriers, nouvelles thématiques abordées). Il procède à des bilans sur les besoins et attentes des partenaires au regard des autres sources de données existantes. Il se réunit uniquement en cas de nécessité.

Un **comité d'exploitation** qui réunit les personnes exploitant l'enquête, en premier lieu les membres des institutions partenaires de l'enquête et représentées au comité de pilotage. A terme, une ouverture plus large aux chercheurs avec la mise à disposition des données via le réseau Quetelet est envisagée.

Les données seront exploitées en premier lieu par les partenaires de l'enquête (après suppression de l'identifiant établissement dans les bases).

Le retour d'information aux personnels mobilisés lors de l'enquête (médecins et infirmières scolaires) se fait par envoi des premiers résultats (« Études et résultats » de la Drees) dans les établissements tirés au sort ainsi que dans les inspections académiques et les rectorats.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour les années 2018 et 2019.